

**ASSISTANCE A L'ENTRETIEN
DU PATRIMOINE HISTORIQUE**

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 DÉCEMBRE 2019



Jusqu'en 2017 :

**service Conservation du Patrimoine Historique et Mobilier
(M. GISSINGER – Patrick FOUQUET)**

Existence d'un fonds de concours (en 2016 = 0,97 € / hab)

Prestations = visites périodiques, diagnostic des pathologies, assistance pour la mise en œuvre et le suivi des travaux de réfection, rénovation, sauvegarde ...

PH sur liste départementale (ni inscrit, ni classé)

Depuis 2018 :

Le Fonds de concours PH n'existe plus

L'ADICA propose aux communes adhérentes des prestations adaptées afin d'organiser un programme de visites pluriannuelles, de diagnostiquer les problématiques rencontrées, organiser et faire réaliser les programmes de travaux d'entretien et / ou de réfection

PH sur liste départementale mais aussi PH inscrit ou classé

Les enjeux liés à la surveillance du Patrimoine Historique

enjeu de
sécurité

- pour les usagers

enjeu
financier

- L'insuffisance de surveillance et d'entretien régulier peut aboutir à la nécessité de réparations lourdes

enjeu
juridique

- découlant directement des points présentés

Surveillance pluriannuelle et préconisations

- Visites selon périodicité retenue par le maître d'ouvrage (proposition de base = 3 visites sur 5 ans)
- Préconisations d'entretien ou de travaux via un rapport



Assistance technique

Assistance dans le suivi de petits travaux



AMO

- Définition du programme des travaux
- Assistance au choix du maître d'œuvre
- Assistance suivi des études et des travaux

Assistance administrative

- aide à la constitution des dossier de demande de subventions
- relations avec la DRAC / ABF

Ressources humaines : Patrick FOUQUET
Christophe LATHULIERE

Forfait surveillance PH

Pour un élément de patrimoine non complexe :

150 € / an sur 5 ans, pour 3 visites (années 1, 3 et 5)

+ 100 € / an sur 5 ans pour chaque élément de PH suppl.

+ 100 € par visite supplémentaire

+ coût du drone à chiffrer en fonction du réel (temps à passer)

Ressource matérielle de l'ADICA : le drone

Equipé d'une caméra haute définition, cet outil permet la visualisation et l'analyse des dégradations sur les toitures, les clochers, les murs par le technicien PH

Télépiloté par un agent formé en conséquence :

- Etablissement de la demande d'autorisation préfectorale
- Intervention sur site
- Traitement des données